



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

S1520-01

Le pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

**Communauté de Communes du
Pays Bigouden Sud
17 rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-L'Abbé**

**Etude sur la structuration de la compétence enfance-jeunesse
du territoire du Pays Bigouden Sud**

**Procédure adaptée en application de l'(des) articles 26-II-2 et 28 du Code des Marchés
Publics.**

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 19 juin 2015 à 12h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. - Acheteur
2. - Objet de la consultation
 - 2.1. - Objet du marché
 - 2.2. - Procédure de passation
 - 2.3. - Forme du marché
3. - Dispositions générales
 - 3.1. - Décomposition du marché
 - 3.2. - Durée du marché - délais d'exécution
 - 3.3. - Modalités de financement et de paiement
 - 3.4. - Forme juridique de l'attributaire
 - 3.5. - Délai de validité des propositions
 - 3.6. - Variantes
 - 3.7. - Autres dispositions
4. - Dossier de consultation
 - 4.1. - Contenu du dossier de consultation
 - 4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
 - 4.3. - Modification de détail au dossier de consultation
 - 4.4. - Visite des lieux et consultation de documents sur site
5. - Présentation des propositions
 - 5.1. - Documents à produire
 - 5.2. - Compléments à apporter au cahier des charges
 - 5.3. - Langue de rédaction des propositions
 - 5.4. - Unité monétaire
 - 5.5. - Conditions d'envoi ou de remise des plis
 - 5.6. - Négociation
6. - Jugement des propositions
7. - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
17 rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-L'Abbé

Téléphone : 02 98 87 14 42
Télécopie : 02 98 82 37 93
Site internet : www.ccpbs.fr

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :
Etude sur la structuration de la compétence enfance-jeunesse du territoire du Pays Bigouden Sud
Type de service : 8 - Services de recherche et de développement

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l' (des) articles 26-II-2 et 28 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3-1-2-Phases

Le marché est divisé en 3 phases définies comme suit :

Phase N° 1 : Etat des lieux
Phase N° 2 : Enjeux
Phase N° 3 : Structuration de la compétence enfance-jeunesse

3-2-Durée du marché - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé par le candidat dans son acte d'engagement.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Par fonds Propres

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP,

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : www.e-megalisbretagne.org

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc1.rtf)
- Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/dc2.rtf)
- Etat annuel des certificats fiscaux et sociaux (NOTI2 disponible sur http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/NOTI/imprimés_noti/noti2.rtf)
- Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Attestations d'assurances

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement
- Cahier des clauses techniques particulières
- Cahier des clauses administratives particulières
- Note méthodologique

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article 43 du code des marchés publics.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur proposition sous pli portant la mention suivante :

"S1520-01 - Etude sur les structuration de la compétence enfance-jeunesse du territoire du Pays Bigouden Sud - NE PAS OUVRIR ".

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé ou en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
17 rue Raymonde Folgoas Guillou – CS 82035
29122 Pont-L'Abbé cedex

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées en première page du présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.e-megalisbretagne.org>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique qui impose l'utilisation de nouveaux certificats de signature, à la norme RGS de niveau ** ou ***. Les anciens certificats à la norme PRIS V1 seront acceptés jusqu'au 18 mai 2013. Au-delà de cette date, seuls les certificats à la norme RGS seront acceptés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES .

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

5-5-Négociation

Les conditions de négociation sont les suivantes :

La communauté de communes se réserve le droit de négocier en fonction des offres reçues.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Garanties professionnelles et financières

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique (pondération : 50 %) : Méthodologie appliquée pour accomplir la mission
2. Prix des prestations (pondération : 40 %) sur la base du prix global forfaitaire.
3. Délai de livraison ou d'exécution (pondération : 10 %) indiqué à l'acte d'engagement.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

1) Renseignements administratifs

Correspondant : M. Clet Bargain

Adresse :

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
17 rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-L'Abbé

Téléphone : 02 98 87 14 42

Fax : 02 98 82 37 93

Courriel : c.bargain@ccpbs.fr

Adresse internet : <http://www.ccpbs.fr>

2) Renseignements techniques

Correspondant : Mme Claire Le Gal

Adresse :

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud
17 rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-L'Abbé

Téléphone : 02 98 87 14 42

Fax : 02 98 82 37 93

Courriel : c.le-gal@ccpbs.fr

Adresse internet : <http://www.ccpbs.fr>